

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à 17h21, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 24/1140 :

Approbation de la prorogation de la CPA "ZAC de Bois d'Olives" jusqu'au 30 septembre 2023

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphane, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), GUIEN Marie Claire (par Monsieur MINATCHY Mariot), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur POTIN Philippe), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), MOREL Didier (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphane), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monnsieur ADAME Ravat).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, OMARJEE Mohammad, PALIOD Marie Claude, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, VALY Nazir, ACAPANDIE Freddy.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 12 avril 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 mars 2023.



Abuse de réception en préfecture
* 974-219740104-20230405-24-1140-DE
Date de transmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°24/1140 : Approbation de la prorogation de la CPA "ZAC de Bois d'Olives" jusqu'au 30 septembre 2023.

Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par convention en date du 25 novembre 1997, reçue en Sous - Préfecture de Saint-Pierre le 4 décembre 1997, notifié le 12 décembre 1997 et avenants n°1 du 23 décembre 2003 et n°2 du 7 février 2005, la Commune a concédé à la SEMADER l'opération d'aménagement publique de la ZAC BOIS D'OLIVES.

Le Maire informe également qu'une convention de financement en date du 10 novembre 1998, reçue en Sous - Préfecture de Saint-Pierre le 16 novembre 1998, a été établie pour préciser les modalités de financements de la ZAC à réaliser par la SEMADER et des équipements primaires à réaliser directement par la Collectivité.

La ZAC BOIS D'OLIVES est dotée de 438 logements à dominante collectif. Des commerces de proximité, un lycée, une école, donnent au quartier un caractère dynamique.

La seconde phase de travaux du Parc Urbain de Bois d'Olives constitue le dernier élément de programme de la ZAC devant être livré.

En effet, une première phase de travaux du parc livrée en 2015, consistait en des travaux de nivellement et à la mise en place du système d'éclairage public. Ces travaux ont été financés par la Ville de Saint Pierre.

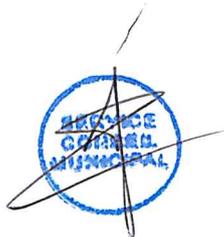
La seconde phase de travaux du parc a débuté en 2019, avec une livraison initialement envisagée au 1^{er} trimestre 2020. Cependant la crise de la COVID 19, l'infirmité de la consultation menée pour l'attribution du dernier marché de travaux (Lot n°4 : réalisation d'une passerelle) et la survenance d'imprévus administratif et technique (non maîtrise du délai d'intervention du concessionnaire pour le raccordement électrique des ouvrages sur son réseau existant, délai de commande de matériel pour la reprise d'actes de vandalisme sur les ouvrages réalisés,...) ont provoqué un retard conséquent sur la finalisation des travaux et de la clôture technique administrative et financière de l'ensemble de l'opération.

Une prorogation de la CPA de la ZAC BOIS D'OLIVES jusqu'au 30/09/2023 doit être envisagée afin de permettre la finalisation de la clôture technique administrative et financière de l'opération dans des conditions optimales.

- Vu l'exposé ci-dessus et le choix de remettre la ZAC au concédant dans des conditions optimales,

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER l'avenant n°10 à la CPA « ZAC de Bois d'Olives » permettant la prorogation de la durée de la convention publique d'aménagement de 6 mois supplémentaires, soit une fin programmée de la concession au 30 septembre 2023,**
- **D'AUTORISER le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents afférents à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230405-24-1140-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023